Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501166-20251217-D68_2025-DE

# Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA FRESNAIS, légalement convoqué le quinze octobre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 20

**Etaient présents :** M. Éric POUSSIN, M. Pascal MOULIN, Mme Anita MARTIN, Mme Daisy DELOURME, Mme Annick GINGAST, Mme Monique FOLIGNÉ, Mme Marie-Béatrice MOËNET, M. Denis DAUDIBON, Mme Chantal LE LUHERNE-BOISSIÈRE, M. Sylvain IGER, M. Pascal FONTENEAU, M. Marin LEFEUVRE, Mme Clémence PHILIPPE-MANCHEC et Mme Marie-Dominique LETELLIER.

**Pouvoirs :** Mme Tatiana BOURDAIS a donné pouvoir à M. Pascal MOULIN ;
Mme Audrey GINGAT a donné pouvoir à Mme Marie-Béatrice MOËNET ;
M. Yann RENARD a donné pouvoir à M. Marin LEFEUVRE.

**Étaient absents :** Mme Hélène CHENU, M. Tony COSNEFROY et M. Romain BERTOUX.

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal LE LUHERNE-BOISSIÈRE a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération n° 68-2025**

**Objet : Urbanisme & Foncier – Avis du Conseil Municipal sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mont-Dol**

Rapporteur : M. Éric POUSSIN, Maire

**Exposé,**

Par délibération en date du 22 septembre 2021, la commune de Mont-Dol a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A travers l'évolution de son document d'urbanisme, la commune poursuit les objectifs suivants :

- La mise en compatibilité avec les dispositions législatives et réglementaires applicable sur le territoire ;
- Le développement à moyen terme du territoire communal en assurant un urbanisme maîtrisé ;
- L'intégration des enjeux de développement durable ;
- Urbaniser le bourg et retrouver une croissance positive de la population ;
- Dynamiser l'activité économique, commerciale et touristique ;
- Maintenir la qualité du cadre de vie ;
- Préserver la qualité environnementale, paysagère, patrimoniale

Par délibération en date du 29 octobre 2025, le Conseil municipal de la commune de Mont-Dol a pris acte du bilan de concertation et décidé d'arrêter son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).
Conformément aux articles L 153-16 et L 153-17 du Code de l'Urbanisme, *« le projet de plan*

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501166-20251217-D68_2025-DE

*arrêté est soumis pour avis [...] aux personnes publiques associées à son élaboration »*, notamment aux communes limitrophes.

En application de l'article R 153-4 du Code de l'Urbanisme, la commune de La Fresnais est consultée en qualité de commune limitrophe, en sa partie Sud-Est. Elle donne un avis, dans les limites de ses compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan. A défaut, son avis est réputé favorable.

**En conséquence,**

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 153-16, L 153-17 et R 153-4,

**Vu** le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de Mont-Dol transmis par courrier en date du 4 novembre 2025,

**Considérant** que le projet est cohérent au regard du Plan Local d'Urbanisme de La Fresnais ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **EMET** un avis favorable sur le projet d'élaboration arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mont-Dol ;

- **AUTORISE** M. le Maire à transmettre la présente délibération à Mme la Maire de la commune de Mont-Dol.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La Fresnais, le 17 décembre 2025

**La Secrétaire de séance,**
**Chantal LE LUHERNE-BOISSIÈRE**

**Le Maire,**
**Eric POUSSIN**

MAIRIE de La Fresnais
35 - Ille-et-Vilaine